

P103/58C-R

K0233322

Identification : A-904 0058 09/04/94

Duration : 60 min. **ICIR-99-52-T**
PROJ. EXH. P103/58C-R
4.6.03

Quality : Good

Transmission : RTLM

Name of transcriber : MUTETELI Pénine-Jole

Name of file : 0058rtlm.wpd

Date of transcription : 6/03/2000

Dictaphone : Express Writer Model 2750-6SN516525-51

CONTENU DE LA CASSETTE A/904 0058 09/04/94**FACE A**

- 1.1 Mort du président Juvénal HABYARIMANA. Commentaires de SINDIKUBWABO Théodore, président intérimaire.
- 1.2 Mise en place:
 - De l'institution présidentielle, en la personne de Théodore SINDIKUBWABO.
 - Du Premier ministre, en la personne de Jean KAMBANDA .
 - Commentaires de Valérie BEMELIKI et Georges RUGGIU, journalistes de RTLM.
- 1.3 Allocution prononcée par Théodore SINDIKUBWABO, président de la République.
 - Réception pour l'investiture.
 - Cérémonies de prestation de serment.
 - La mise en place du Comité de crise chargé d'assurer la sécurité, par les FAR.
- 1.4 Selon la loi fondamentale No 42 du 10 juin 1991, le Comité de crise et les 5 partis politiques de transition proposent Théodore SINDIKUBWABO d'assurer l'institution présidentielle.

FACE B

- 1.1 L'institution présidentielle est mise en place selon la loi et pour que le pays ne reste pas dans l'impasse dans les moments d'insécurité. Commentaires de Théodore SINDIKUBWABO.
- 1.2 GAHIGI, journaliste de la RTLM, demande à la population de ne pas prêter attention aux opérations de supercherie.
- 1.3 Commentaires de Valérie BEMELIKI, journaliste de la RTLM
 - L'institution présidentielle est mise en place suivant la loi No 42 du 10 juin 1991
 - Le gouvernement doit négocier avec le FPR.
- 1.4 Cérémonies de prestation de serment. Commentaires de Valérie BEMELIKI, de la RTLM.
 - Protocole à observer dans la transition.
 - Mission du gouvernement de transition.

soutenir selon ses capacités le Gouvernement qui vient d'être mis en place pour qu'il puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Longue vie à tous. (Applaudissements).

05min 08sec

ORATEUR : non identifié, (inaudible)

ORATEUR : Gaspard Gahigi, journaliste de la RTLM.

EN FRANCAIS DANS LE TEXTE ORIGINAL

...gouvernement et du Parlement de transition à base élargie. Nous insistons pour que cette opération ne relève que de la seule compétence des partis politiques concernés à travers leurs bureaux politiques. Nous sommes d'avis qu'il est salubre que la population ne prête plus le flanc aux opérations de supercherie, de...(inaudible) .

ORIGINAL EN KINYARWANDA

ORATEUR : Valérie Bemeliki

06min08sec

Comme vous venez de le suivre sur les ondes de la radio RTLM, Son Excellence le Docteur Théodore SINDIKUBWABO, vient d'adresser un message au peuple rwandais pour expliquer pourquoi il a pris cette décision et ce que lui et tous les Rwandais attendent de ce gouvernement. Mais justement comme je vous l'expliquais, sa nomination au poste de Président de la République est prévue aux Articles 42 et 43 de la Constitution du 10 juin 1991.

07min06sec

Je vous disais qu'en cas de décès du Président de la République, il est prévu que des élections soient organisées dans les 90 jours. Pour le cas qui nous concerne, il n'est pas

nécessaire de prévoir d'autres élections parce que le mandat de ce gouvernement de transition ainsi que celui du Président qui succède à feu Son Excellence Monsieur le Président de la République est de six semaines. Durant ces six semaines, le gouvernement continuera les négociations avec le FPR pour que les institutions de transition à base élargie puissent être mises en place.

Si le FPR refuse ces négociations, refuse de participer audit gouvernement à base élargie, il faudra passer outre et prévoir des élections dans les 90 jours. Ces élections seront organisées conformément aux dispositions de ladite Constitution du 10 juin 1991. Nous devons alors nous conformer à notre Constitution.

Si par contre le FPR accepte les négociations et accepte de participer aux institutions de transition à base élargie, il reviendra au parti MRND de présenter un candidat à la présidence de la République. Vous savez que feu Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA était un grand militant du MRND comme d'ailleurs son successeur Son Excellence le Docteur Théodore SINDIKUBWABO. Si le FPR accepte d'y participer, nous nous conformerons aux Accords d'Arusha et le MRND présentera un candidat. Il pourrait présenter la candidature de Son Excellence le Docteur Théodore SINDIKUBWABO ou un autre. Il appartient au MNRD de résoudre ce problème au cas où le FPR accepte de participer aux institutions de transition à base élargie.

9min08sec

S'il refuse, nous ferons ce que nous devons faire ...nous organiserons dans les 90 jours...les élections présidentielles conformément à notre Constitution du 10 juin 1991.

Selon les informations en notre possession «le FPR chercherait à compliquer la situation et ne reconnaîtrait pas ce gouvernement ». Pourtant ce gouvernement ne le concerne pas et il faudrait qu'à l'avenir, il se préoccupe d'abord de ses propres affaires avant de se mêler de celles d'autrui. En effet, la composition du gouvernement ne relève pas de sa compétence et il importe pour lui d'avoir un gouvernement avec lequel il engagerait des pourparlers et des négociations, différent de l'ancien gouvernement qui, à notre connaissance, ne faisait que divaguer et négliger les problèmes d'intérêt national.

Dès lors, nous ne pouvons pas tolérer cet état de choses. Vous devriez d'ailleurs savoir que la situation est bloquée au sein de la famille du FPR qui connaissait des problèmes même auparavant. Pour le moment, je vous informe que KANYARENGWE, son dirigeant, « aurait été éjecté et remplacé par le vrai titulaire » (en riant) que vous connaissez, à savoir le Major KAGAME.

Après analyse, vous comprenez ce qu'il en est. Nous ne devrions pas nous étonner de son éjection. En effet, au vu de la situation qui prévalait ici, ils savaient le rôle qu'ils avaient joué avec TWAGIRAMUNGU et Agathe, mais ils se sont rendus compte de l'échec de leur entreprise. En effet, ils ont réalisé leur coup en espérant s'emparer du pouvoir mais ils ont essuyé un échec. Les forces armées rwandaises ont tenu bon et ont été vigilantes à tel point que les Inkotanyi, leurs complices et les belges n'ont pu rien faire.

11min09sec

Ils ont été décontenancés. En effet, le FPR n'a plus de complices dans ce pays car ces derniers ne font pas partie de l'administration qui a été instituée par l'actuel gouvernement. Ils n'ont plus de gens qui vont travailler pour eux parce que ces derniers ne sont plus là.

C'est ainsi qu'ils ont par la suite délibéré en ces termes : « vous savez dans tous les cas que ce Premier ministre vient de décéder..... Vous auriez peut-être appris qu'il y aurait certains des ministres de son gouvernement qui seraient aussi morts, à travers les discours prononcés dans la cérémonie de prestation de serment des membres du gouvernement. Comme vous avez pu le suivre, ils n'étaient plus là et nombreux parmi eux étaient du côté de TWAGIRAMUNGU qui collabore avec les Inkotanyi à qui ils voulaient passer le pouvoir.

Les Inkotanyi ont donc constaté que plus rien n'allait et qu'ils n'avaient plus d'alliés dans ce pays, spécialement les Hutus de l'intérieur, qui les aideraient et seraient leurs complices. Ils sont même arrivés à constater que les Hutus qui étaient dans leurs rangs, voir même le dirigeant de la Famille du FPR, ne leur seraient d'aucune utilité (elle rit). Ils ont préféré l'écartier et par ailleurs, de nombreuses informations dignes de foi qui nous parviennent font état de l'assassinat de Alexis KANYARENGWE par ces gens du FPR-Inkotanyi.

Les gens doivent le savoir. De nombreuses personnes nous rapportent que Alexis KANYARENGWE a été tué par ceux-là même qu'il dirigeait. Il croyait qu'il avait hérité

la Famille alors qu'ils [les Inkotanyi] se moquaient de lui, et voilà qu'ils viennent de le mettre à sa juste place.

13min07sec

Toutes les personnes qui suivent les émissions de la RTLM et tous ceux qui nous écoutent auront donc compris qu'il ne sert à rien de se targuer de collaborer avec les Inkotanyi et d'avoir confiance en eux car ils finissent par vous décevoir. Pourquoi en effet se débarrassent-ils de KANYARENGWE comme on jette des déchets ? Ils l'évincent et en plus ils préfèrent le priver tout de suite de sa vie à l'instar de son Excellence Monsieur le Président de la République quand ils ont descendu l'avion qui le ramenait au Pays.

14min03sec

La cérémonie est terminée mais il est aussi prévu la tenue du conseil du gouvernement. Nous vous communiquerons les points qui auront été examinés au fur et à mesure que nous en aurons été informés.

ORATEUR : Valérie BEMELIKI

(texte reproduit en français)